

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- | | |
|-----|---|
| MM. | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance |
| | Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |
| Mme | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon |
| MM. | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence |
| | Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon |
| | André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse |
| | Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- | | |
|-----|------------------|
| Mme | Noëlle TRINQUIER |
|-----|------------------|

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- | | |
|-----|--|
| MM. | Julien GOBERT, SMAVD |
| | Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve |

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-77

Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Organisation du temps de travail au sein du SMAVD

Le Comité Syndical a approuvé en mars dernier, le protocole relatif au temps de travail annexé formalisant la durée hebdomadaire de travail à 39 heures et la quote-part de jours RTT, les plages fixes et variables de travail, régime des absences exceptionnelles et les conditions d'accomplissement de la journée de solidarité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail (1 607 heures) et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

Il est proposé d'apporter quelques ajouts à ce protocole :

- Tout d'abord, de valider la durée hebdomadaire du travail à 39H10 étant entendu qu'une journée de récupération est obligatoirement fixée le lundi de Pentecôte, permettant le travail de 1 607 H, (le protocole initialement adopté prévoyait une durée de 39H).
- Ensuite d'intégrer les modalités officielles de recours au télétravail (suite à l'approbation de ces modalités par le Comité Syndical), le protocole actuel intégrant les modalités « à titre expérimental »,
- Enfin de permettre une dérogation à la limite de pose de congés de 31 jours consécutifs pour l'agent se rendant dans son pays d'origine ou qui accompagne sa ou son conjoint(e), sa ou son concubin(e) ou la personne avec qui il est lié par un Pacte Civil de Solidarité dans son pays d'origine.

Le Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de Vaucluse est saisi en parallèle pour avis.

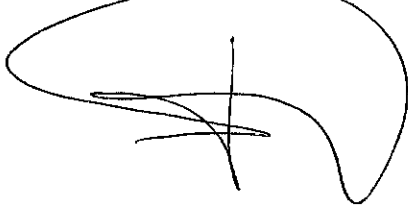
**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les projets d'évolution du protocole annexé,
AUTORISE le Président à prendre tout acte dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

22 DEC. 2022

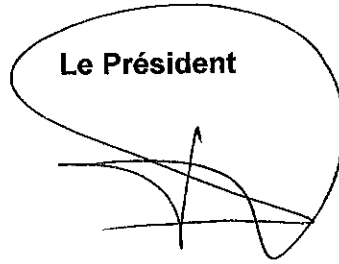
Le Président



Yves WIGT



Le Président



Yves WIGT